

JANVIER 2016

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT BRICE

L'année 2015 a été marquée par la réalisation de travaux et d'aménagements:

- A la descente du bus scolaire, une emprise améliore la sécurité des enfants. Cet espace a été complété par un parking pratique pour les parents et aussi pour les clients du commerce local. Ce sont deux points importants pour la vie de notre commune.

- Des travaux de peinture de l'extérieur des deux logements de l'ancien presbytère ont été nécessaires pour maintenir la propreté de l'ensemble.

Tout cela a été réalisé sans augmenter le taux de la taxe communale.

Dans cette période difficile, l'embauche d'un cantonnier en contrat aidé participe à diminuer les charges communales globales.

Le souci d'économie est constant, sachez aussi que nous n'engageons des travaux qu'en fonction de nos recettes.

L'objectif est de préserver les intérêts, le bien vivre des habitants à Saint Brice.

Pour l'année 2016, des économies sont possibles avec l'amélioration de l'éclairage public. Une extension du réseau de l'assainissement collectif, peu déployé actuellement, sera étudiée avant son éventuelle réalisation.

Traditionnellement et au nom de l'équipe municipale, je tiens à vous présenter mes meilleurs voeux de bonne et heureuse année 2016.

M. DURU Maire de Saint BRICE

LE MOT DU MAIRE



ECONOMIE COMMUNALE

Les aides de l'Etat se raréfiant, le soucis d'économie est de plus en plus fort.

Les frais de fonctionnement sont optimisés (ex: partage du cantonnier avec la commune de Coirac).

Une attention particulière est portée au soutien des écoles via le SIRP Notons qu'il s'agit là du poste de dépenses le plus important de la commune (le TAP génère des coûts supplémentaires).

Les investissements de modernisation, d'entretien seront étalés dans le temps.

Taxe d'habitation	7.5 % idem
Taxe foncière bâtie	10.36 % idem
Taxe foncière non bâtie	33.68 % idem

Ces taux communaux sont stables depuis de nombreuses années. Les augmentations constatées sont le fait des évolutions d'assiette du département.

Le budget 2015 s'équilibre à 190 394.68 € en fonctionnement et à 159 475.14 € en investissement

INVESTISSEMENTS REALISES

Le bus scolaire n'avait pas de zone de stationnement dédiée. Une emprise sur le terrain communal a permis de réaliser cette zone. Cela est complété par un accès direct à la cour de l'école, sécurisé par un nouveau portail.

Afin de dégager le parking privé de la "Cocinelle", la zone de stationnement initialement enherbée a été recouverte d'un enrobé. Une haie d'arbustes viendra agrémenter l'ensemble.



La route communale dite "à la pompe" a été complètement remise en état avec un enrobé épais.



BOITE A LIVRES

Après New York , Paris, Bordeaux, Langon ou Preignac, Saint-Brice va s'équiper d'une "boîte à livres".

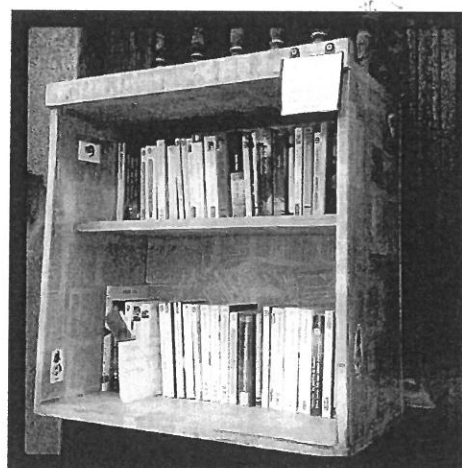
Située près du puits, place Lecollen, en face de l'épicerie, elle permettra à quiconque d'emprunter gratuitement des livres et, éventuellement, d'en déposer d'autres.

Ainsi, Saint-Brice s'ouvre modestement à l'économie du don et du partage. L'intérêt des livres, en effet, réside davantage dans leur circulation que dans leur accumulation ou leur propriété.

On peut ainsi faire profiter à d'autres du plaisir ou de la connaissance que l'on a retirés de leur lecture...

Réalisation premier trimestre 2016.

N'hésitez donc pas à visiter régulièrement notre "boîte à livres".



Exemple de réalisations

CHIENS ET CHATS ERRANTS

De nombreux cas de chiens et chats errants sont signalés dans notre commune. Cela pose problème: agression entre animaux, sécurité des personnes, etc..

Il convient de rappeler les règles applicables. Une note de l'AMF (Association des Maires de France) en décrit les grandes lignes.

Tout d'abord elle définit ce qu'est un animal errant.

Tout chien qui ,en dehors des actions de chasse, de garde, n'est plus sous la surveillance effective de son maître est considéré comme errant.

Tout chat non identifié, dont le propriétaire n'est pas connu, qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré en état de divagation.

Le pouvoir du Maire :

Le Maire est habilité à mettre fin à l'état d'errance ou à la divagation des animaux. Le code rural prescrit la mise en fourrière de tous les animaux errants.

La capture des animaux :

La capture peut être effectuée par la police, la gendarmerie, une structure privée, un propriétaire, un locataire de propriété.

A la charge de la commune ou de la communauté de communes :

Le code rural demande de mettre à disposition une fourrière.

Obligation de recherche du propriétaire :

Lorsque l'animal peut être identifié (collier, tatouage) il y a lieu de rechercher le propriétaire.

Cette note est strictement appliquée dans la commune.

Une fourrière est disponible à la Communauté de Communes , chaque Maire de la Communauté en possède les clés.



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES POUBELLES

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE SAINT-BRICE



Jours de ramassage
de vos ordures
ménagères



Jours de ramassage
de vos déchets
recyclables

JOURS DE RAMASSAGE :

- ordures ménagères : le mercredi matin
- déchets recyclables : le mercredi matin

Lorsque votre collecte est :

Le matin : Sortez vos bacs la veille

L'après-midi : Sortez vos bacs le matin



Un doute ?

Contactez votre mairie
ou l'une de nos deux
ambassadrices du tri,
Leslie et Francine,
au 05 57 84 00 20
ambdutri@ustom.fr

USTOM
TRIERS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Janvier	13	27		13	27
Février	10	24		10	24
Mars	9	23		9	23
Avril	6	20		6	20
Mai	4	18		4	18
Juin	1	15	29	1	15 29
Juillet	13	27		13	27
Août	10	24		10	24
Septembre	7	21		7	21
Octobre	5	19		5	19
Novembre	2	16	30	2	16 30
Décembre	14	28		14	28

* les dates avec un astérisque correspondent aux jours de rattrapage de jours fériés

mairie de Saint-Brice - Centre de tri - 05 57 84 00 20

Chaque foyer a reçu ce calendrier par courrier.

Il faut simplement rappeler que pour l'année 2016 ce calendrier comporte 26 collectes au maximum.

Notons que le forfait qui nous est imputé ne concerne que 18 enlèvements, au-delà les ramassages seront donc facturés en supplément.

REAMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Comme décrit longuement l'an dernier, le TAP (Temps d'Activités Périscolaires) est mis en place dans les 3 écoles du Syndicat intercommunal.

Le démarrage s'est fait suivant les règles proposées par l'Education Nationale. Le "rodage" a démontré le peu d'intérêt des 3/4 h quotidiens attribués à ces activités.

Le 1/4h pour la mise en place effective et en fin le 1/4h pour le rangement, laissaient une demie-heure, très insuffisante pour entamer une quelconque activité.

Très vite la question de l'organisation globale s'est donc posée.

Au départ, le petit nombre d'élèves laissait imaginer la possibilité de gérer l'ensemble sans une organisation structurée.

C'était sans compter sur les dérives éventuelles de la simple sécurité des enfants, du "qui fait quoi", comment et avec quels moyens.

Il a donc fallu revoir l'ensemble du dispositif. Un comité de pilotage a été créé. Les représentants des parents d'élèves y sont totalement intégrés.

Les activités pratiquées sont définies dans la droite ligne du Projet éducatif. Les animateurs coordonnent périodiquement leurs actions afin de les anticiper: moyens, coûts, etc..

Après accord de l'éducation nationale, le TAP ne sera proposé que deux fois par semaine, le mardi et jeudi, de 14h50 à 16h20. En 1h30, une activité intéressante peut être pratiquée.

Un autre point important a également été mis en place, il s'agit du regroupement en un seul lieu de l'ensemble des TAP et du soutien scolaire pour les trois écoles.

Le site de Coirac a été retenu car il répond complètement aux besoins d'accueil.

On l'imagine, cette unité de lieu offre beaucoup d'avantages en termes d'organisation et de transport.

Voilà présenté le nouveau mode de fonctionnement du TAP 2015.

La dernière réunion du comité de pilotage du 3 décembre 2015 valide globalement l'ensemble du dispositif.

Cependant, quelques points restent à surveiller, comme le nombre d'animateurs qui pourrait s'avérer insuffisant dans certaines configurations, par exemple.

Deux appels sont lancés:

- les personnes intéressées pour partager avec les enfants un sujet qui leur est propre, passion, culture, etc.. sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat du SIRP à la mairie de Saint Brice.

- Les animateurs manquent de matériels de sport, de jeux, etc.. pensez à nos enfants, tous les dons seront les bienvenus.

L'ECOLE EN 2015

La fin de l'année scolaire 2014-2015 a été fêtée par un très beau spectacle



Noël approche, enfants et parents ont apprécié.



FETE COMMUNALE



A refaire en 2016, avec le même soleil !!!
Traditionnellement, le dimanche 5 juin , premier dimanche du mois

STATION TRAITEMENT EAUX USEES

Comme tous les ans, les Services des Equipements Publics de l'Eau du département sont venus effectuer une visite de notre station de traitement des eaux usées.

Actuellement, la station traite chaque jour 38m³ d'eau usée. Pour information cela correspond à 21% de la capacité maximale de la station.

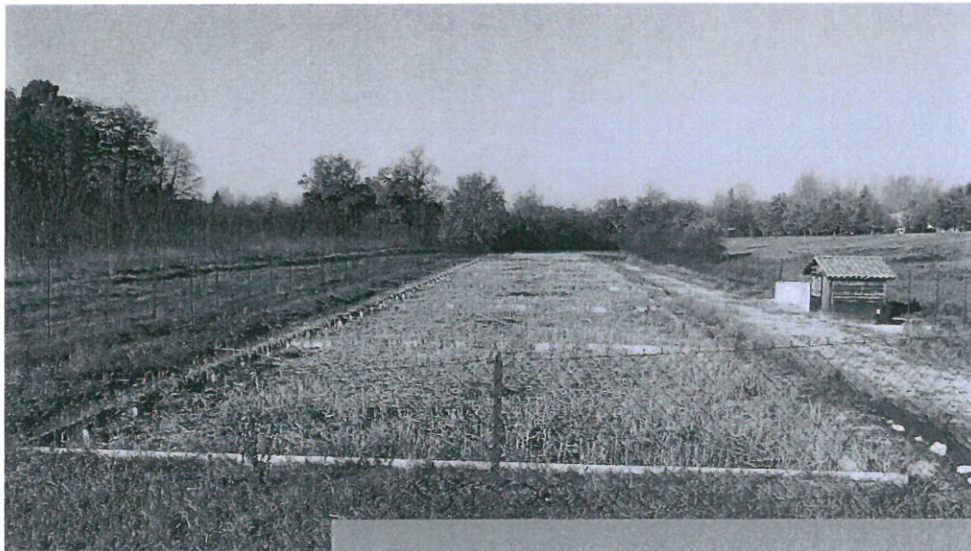
L'ensemble de l'ouvrage, dégrilleur, massifs filtrants, canal de comptage des débits, est inspecté régulièrement.

Aucune remarque n'a été notée.

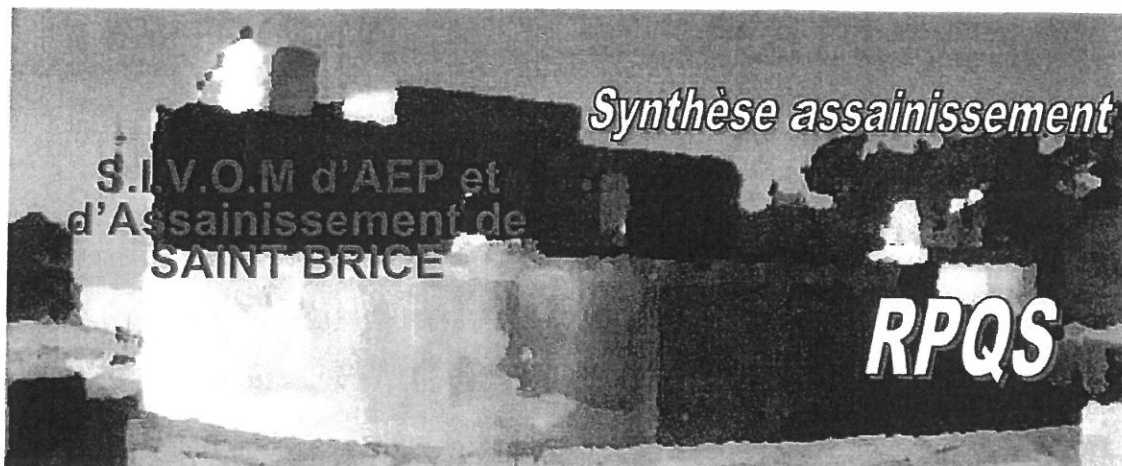
Des prélèvements ont été effectués en sortie de la station avant rejet dans la nature.

En conclusion, le rapport des services départementaux en date du 28/07/2015 mentionne qu'après analyse, la qualité des rejets est considérée comme très satisfaisante, que la nitrification est complète et que la station est bien entretenue.

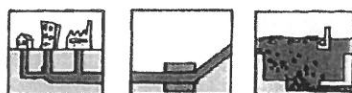
Rappelons que la conduite et le maintien de la station sont confiés à la société SAUR. Des équipements de télésurveillance sont en place et permettent, si besoin, des interventions rapides, 24h sur 24, évitant ainsi toute pollution accidentelle.



ASSAINISSEMENT



Extrait du RPQS 2014



2014

TERRITOIRE

592 habitants desservis
268 abonnés



Le service d'assainissement collectif du S.I.V.O.M. d'AEP et d'Assainissement de Saint Brice regroupe les communes de : Saint Brice, Bellebat et Gornac

La population desservie, en assainissement collectif, est estimée à 592 habitants (583 habitants en 2013).



EXPLOITATION

Régie avec prestation de service
Convention : 28/10/2010
Échéance : 28/10/2015



La société SAUR FRANCE à la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USEES

11,77 km de réseau de collecte
268 abonnés
22,76 abonnés/Km



Le réseau est composé de 11,77 km de collecteurs :
8,96 km de réseau gravitaire
2,81 km de réseau de refoulement



EPURATION

3 stations d'épuration
Type : lit planté de roseaux,
filtre à sable, lagunage naturel



Les eaux usées sont traitées par :

- la station d'épuration de St Brice : 500 EH,
- la station de Bellebat : 250 EH,
- la station de Gornac : 300 EH

En 2014, il n'y a pas eu d'évacuation de boues.



QUALITE DU SERVICE



La conformité 2014, de la collecte des effluents aux prescriptions nationales communiquées par la Police de l'Eau est de 32 %. Les conformités 2014, des équipements d'épuration et des performances des ouvrages d'épuration sont de 16 %.

PRIX

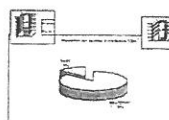
552,35 € pour 120 m³/an
4,60 €/m³ T.T.C. pour 120 m³
Taxes : 0,65 €/m³
Travaux 2014 : 5 212 €



Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Le coût d'une facture d'un abonné domestique consommant 120 m³/an est de 552,35 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015), toutes taxes comprises (541,42 € au 1^{er} janvier 2014)
Soit pour 120 m³/an : 4,60 €/m³ (4,51 €/m³ en 2014).

Sur ce montant, 86 % du coût TTC reviennent à la collectivité et 14 % pour les taxes.



TRANSPARENCE



Les données du service, tarifs et performance, sont mises en ligne sur l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

www.services.eaufrance.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Mademoiselle Naya, Denitza DESCHAMPS née le 23 février 2015 à Bordeaux, domiciliée 11 la Gabillonnerie à Saint Brice

Mademoiselle Llyana LAVILLE née le 28 août 2015 à Langon, domiciliée 9 bis la Garosse à Saint Brice

Monsieur Gabriel MAURIN né le 11 novembre 2015 à Langon, domicilié 1 Gaillard à Saint Brice

MARIAGES :

Néant

DECES :

Madame Simone Denise BIOT Veuve de Jean Louis TESTET domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 10 janvier 2015 à La Réole.

Madame Gisèle DUMORA domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur à Saint Brice est décédée le 18 janvier 2015 à Saint Brice.

Madame Colette Suzanne LEBON domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 28 janvier 2015 à Langon.

Madame Marcelle Jeannine THIRY domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 12 février 2015 à Saint Brice.

Madame Marthe JAVERNAUD Veuve de Pierre Philippe LEPAON domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 9 mars 2015 à Saint Brice.

Madame Gisèle, Marie, Catherine BOUE domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 3 mai 2015 à Langon.

Madame Stéfania KLIMEK Veuve de Paul STROKA domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 6 juin 2015 à Saint Brice

Madame Marie Jeanne MARTINEZ domiciliée à Pombrède est décédée le 31 octobre 2015 à Saint Brice.

Monsieur Louis BOUHOURD domicilié à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédé le 3 novembre 2015 à Saint Brice.

Madame Jeanne, Huguette TESSIER Veuve de Roland DESCOT domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 16 novembre 2015.

Madame Marie-Antoinette veuve Siaume décédée à Saint Brice le 10 décembre 2015.

Madame Chanssard Jeanne veuve Armand décédée à Saint Brice le 10 décembre 2015.

SALLE DES FETES

Notre salle des fêtes connaît toujours un réel succès,
En 2015, 50 réservations ont été effectuées : mariages, anniversaires, thé dansant, réunions diverses, les fêtes des écoles et bien entendu le repas communal annuel.

L'entretien et la mise aux normes de cette salle a fait l'objet d'un soin très particulier, Il a fallu remettre en état les dégradations inévitables liées au temps mais aussi accompagner toutes les évolutions imposées par la sécurité .

Les nouvelles cuisines et toilettes compatibles handicap ont d'abord été réalisées. Des tables beaucoup plus fonctionnelles ont été mises à disposition.

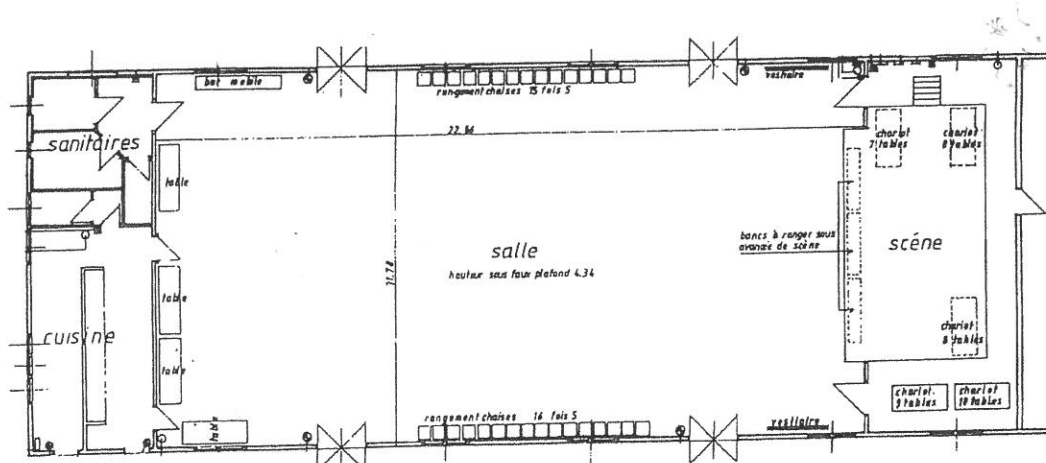
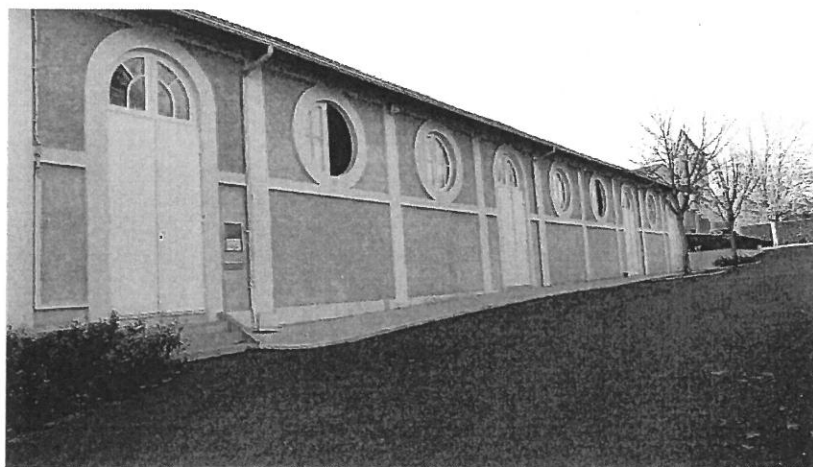
La toiture, l'isolation, les huisseries ont été refaites.

Le confort a ainsi été très amélioré.

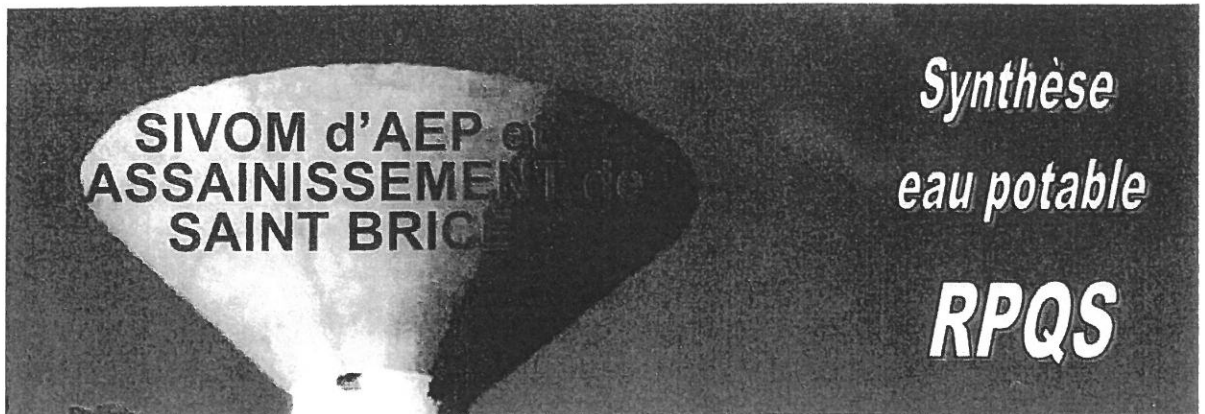
La protection incendie est intensifiée: nouvelle alarme, réserve d'eau (60m3),

Un défibrillateur est accessible à tous.

Cette salle des fêtes est toujours très appréciée et très pratiquée malgré de nouvelles réalisations dans les communes voisines. Son format est bien adapté à une certaine catégorie de manifestation.



EAU POTABLE



Extrait du RPQS 2014



2014

<p>TERRITOIRE</p> <p>6 157 habitants 3025 abonnés</p>	<p>Le service d'eau potable du SIVOM d'AEP et d'ASSAINISSEMENT de SAINT BRICE regroupe 20 communes.</p> <p>La population desservie est de 6 157 habitants (6 107 habitants en 2013)</p> <p>L'eau est distribuée à 3025 abonnés (2 987 abonnés en 2013).</p>	
<p>EXPLOITATION</p> <p>Délégation en affermage Contrat : 01/01/2009 Echéance : 31/12/2020</p>	<p>La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>	
<p>PRODUCTION</p> <p>Forage : nappe côcène centre Sources : Oligocène centre</p>	<p>La ressource est propre au syndicat et est constituée de 1 Forage et de sources, qui ont produit, en 2014, 564 450 m³ d'eau traitée grâce à 1 station de déferri-sation et une désinfection au bioxyde de chlore.</p>	
<p>DISTRIBUTION</p> <p>255,73 km de réseau 374 071 m³ consommés 123 m³/abonné ILP : 2 m³/jour 11,8 ab/kg</p>	<p>En 2014 les abonnés domestiques ont consommé 374 071 m³ (- 3,05 % par rapport à 2013) soit en moyenne 166 litres par habitant et par jour (+ 1,8 % par rapport à 2013)</p> <p>Pertes en eau de 202 879 m³ = fuites (pour partie inévitables) et besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs ...), le rendement du réseau pour 2014 est de 66,3 % (66,7 % en 2013 et 70,2 % en 2012).</p>	
<p>QUALITE</p> <p>Bonne</p>	<p>Le bilan 2014 fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.</p> <p>La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation (indice d'avancement de protection des ressources 80 %).</p>	
<p>PRIX</p> <p>216,76 € pour 120 m³/an 1,79 €/m³ T.T.C. pour 120 m³ Taxes : 0,42 €/m³</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Le coût d'une facture d'un abonné domestique consommant 120 m³/an est de 214,76 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015), toutes taxes comprises (216,25 € au 1^{er} janvier 2014).</p> <p>Soit pour 120 m³/an : 1,79 €/m³T.T.C. (-0,6 % par rapport à 2014).</p> <p>Sur ce montant, 34 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement des équipements, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 24 % du coût TTC.</p>	
<p>TRANSPARENCE</p> <p>www.services.saurfrance.fr</p>	<p>Les données du service, tarifs et performance, sont mises en ligne sur l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.</p>	

Premiers résultats de collecte de l'histoire de Saint Brice



Le château Semens en 1943

Les ruines du château, XIV et XVI ème siècle, relevées par les religieuses du Bon Pasteur qui en ont fait une maison de repos en 1966.

Premiers résultats de collecte de l'histoire de Saint Brice (2)



De quand date ce petit panneau indicateur ?
et d'abord où est-il ?



Intérieur de notre église
dans les années 1952.

C'est une église romane.
Son clocher octogonal à base
rectangulaire est soutenu par
d'énormes contreforts formant
porches.

L'église primitive était au
village de Pombrède.